

RCS : ALBI Code greffe : 8101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00098 Numéro SIREN : 909 937 575 Nom ou dénomination : MC TRANS
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2023 sous le numéro de dépôt 2391

AVOCAT

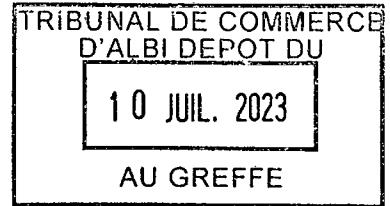
OLIVIA CLOTTES-GERMAIN

Olivia Clottes-Germain
Avocat
Médiateur
Praticien du droit collaboratif

Avocat inscrit au Barreau d'Albi

Mélanie Veber
Assistante Juridique

En partenariat avec :
Cabinet Alégia
SCPI inter-barreaux d'Avocats
à Castres Toulouse et Lavaur



**TRIBUNAL DE COMMERCE
ALBI**

Albi, le 7 juillet 2023

N/Ref : 2022/0058-1 – MC TRANS - Approbation des comptes annuels
Exercice clos 31 12 2022

Madame la Greffière,

Je vous prie de trouver ci-joint, concernant la société visée en référence :

- Un extrait du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 06/04/2023
- Les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022
- Le rapport du commissaire aux comptes
- L'ordonnance de prorogation de la tenue de l'assemblée
- Un chèque de 45,02€

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Madame la Greffière, en l'assurance de ma parfaite considération.

Olivia CLOTTES-GERMAIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Olivia Clottes-Germain", written over a faint, large, stylized watermark or background graphic.

SARL MC TRANS
34 CHE VERT

81600 MONTANS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 03/02/2022 au 31/12/2022

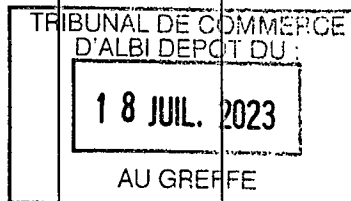


A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2022	Net au 02/02/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	45 267	7 620	37 647	
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp.,avances & acptes	2 735	286	2 449	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 960 000		1 960 000	
Autres immobilisations financières	37 450		37 450	
Total	2 045 452	7 906	2 037 546	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	49 158		49 158	
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 346		4 346	
Autres créances	161 794		161 794	
Divers				
Avances & acptes versés/commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	12 414		12 414	
Total	227 712		227 712	
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	11 760		11 760	
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Act				
Total	11 760		11 760	
TOTAL ACTIF	2 284 924	7 906	2 277 018	



1022 B.98

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/2022	Net au 02/02/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	270 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	267 370	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	537 370	
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts	1 339 859	
Découverts, concours bancaires		
Associés et dettes financières diverses	43 548	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 992	
Dettes fiscales et sociales :		
Personnel	66 237	
Organismes sociaux	27 594	
Etat, impôts sur les bénéfices	565	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	19 454	
Etat, obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	2 884	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	213 515	
Total	1 739 648	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	2 277 018	

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

COMPTE DE RESULTAT

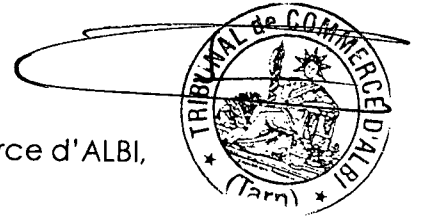
	du 03/02/2022	%	du 03/02/2021	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2022	CA	au 02/02/2022	CA	en euros	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	487 273	100,00			531 571	#####
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	2 680	0,55			2 924	#####
Total	489 953	100,55			534 494	#####
CONSOMMATIONS						
Achats de marchandises						
Variations stock (marchandises)						
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements	50	0,01			55	#####
Variation de stock (mat. premières)						
Autres achats & charges externes	55 551	11,40			60 601	#####
Total	55 601	11,41			60 655	#####
CHARGES						
Impôts, taxes et versements ass.	9 776	2,01			10 665	#####
Salaires et traitements	333 054	68,35			363 332	#####
Charges sociales	76 498	15,70			83 452	#####
Dotations amortissements, dep. et prov.	7 906	1,62			8 625	#####
Autres charges	5	0,00			6	#####
Total	427 239	87,68			466 079	#####
Résultat d'exploitation	7 113	1,46			7 760	#####
Produits financiers	278 294	57,11			303 594	#####
Charges financières	17 437	3,58			19 022	#####
Résultat financier	260 857	53,53			284 571	#####
Quote-part des opérat. en commun						
Résultat courant	267 970	54,99			292 331	#####
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	35	0,01			38	#####
Résultat exceptionnel	-35	-0,01			-38	#####
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices	565	0,12			616	#####
Résultat de l'exercice	267 370	54,87			291 677	#####

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

Enregistré au Greffe
du Tribunal de Commerce d'Albi
sous le n° 13.00
Le 23.06.2023
Le Greffier

ORDONNANCE

Nous, **Gérard Rizzo** Président du Tribunal de Commerce d'ALBI,



Vu la requête qui précède, présentée par Maître Olivia CLOTES-GERMAIN, Avocat,
agissant en qualité de représentant de la société

MC TRANS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 270.000€

Dont le siège social est à MONTANS (81600) 34 chemin vert

RCS ALBI 909 937 575

Vu l'article L.223-26 du Code de Commerce et l'article 121 du décret 67-236 du
23/07/1967

Autorisons le report de la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle de ladite
société au plus tard le 31 août 2023.

Fait à ALBI

Le 22 Juin 2023

Copie certifiée
conforme

11 Le Greffier



EXAE AUDIT

*Société de Commissariat aux Comptes,
Représentée par Monsieur Stéphane SANTOS, commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse*

SARL MC TRANS

Siège social : 34 CHEMIN VERT – 81600
MONTANS
SIREN 909 937 575

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

***Assemblée générale d'approbation des comptes
De l'exercice clos le 31 décembre 2022***

EXAE AUDIT

*Société de Commissariat aux Comptes,
Représentée par Monsieur Stéphane SANTOS, commissaire aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse*

SARL MC TRANS

Capital social : 270 000 €
Siège Social : 34 CHEMIN VERT-81600 MONTANS
RCS ALBI 909 937 575

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A L'assemblée de la société MC TRANS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article 19 des statuts, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article 19 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé :

CONVENTIONS AVEC MICHAEL CROUZET GERANT DE LA SARL MC TRANS

CONVENTION N°1

NATURE ET OBJET : Rémunération

Il a été attribué à M. Michaël CROUZET une rémunération annuelle de 36 000 € pour ses fonctions de gérant.

EXAE AUDIT

*Société de Commissariat aux Comptes,
Représentée par Monsieur Stéphane SANTOS, commissaire aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse*

CONVENTION N°2

NATURE ET OBJET : Prise en charge par la société MC TRANS des cotisations sociales du gérant M. Michaël CROUZET.

MODALITES :

A ce titre, les cotisations comptabilisées par la société sur l'exercice s'élèvent à :

- ✓ Cotisations sociales obligatoires Urssaf 17 415€
- ✓ Cotisations facultatives Madelin Swisslife 2 933€

CONVENTION N°3

NATURE ET OBJET : M. Michaël CROUZET est titulaire d'un compte courant d'associé créditeur de 59€

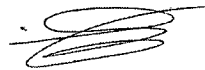
MODALITES :

Ce compte courant d'associé n'a pas donné lieu à rémunération sur l'exercice

L'UNION, le 15 juin 2023

Pour la société EXAE AUDIT,
Stéphane SANTOS
Commissaire aux comptes

Signé électroniquement le 16/06/2023 par
Stephane Santos



EXAE AUDIT

*Société de Commissariat aux Comptes,
Représentée par Monsieur Stéphane SANTOS, commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse*

SARL MC TRANS

Siège social : 34 CHEMIN VERT – 81600
MONTANS
SIREN 909 937 575

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (Exercice clos le 31 décembre 2022)

EXAE AUDIT

*Société de Commissariat aux Comptes,
Représentée par Monsieur Stéphane SANTOS, commissaire aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse*

SARL MC TRANS

Siège social : 34 CHEMIN VERT – 81600 MONTANS
SIREN 909 937 575

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'Associé unique,

I-Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MC TRANS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II-Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 03 février 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III-Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Evaluation des titres de participations inscrits à l'actif
- Contrôle des refacturations groupe

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV-Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

V-Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant de votre société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

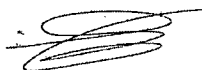
suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

L'UNION, le 15 juin 2023

Pour la société EXAE AUDIT,
Stéphane SANTOS,
Commissaire aux comptes

Signé électroniquement le 16/06/2023 par
Stephane Santos



MC TRANS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 270.000€
Siège social : 34 Chemin Vert
81600 MONTANS
RCS ALBI 909 937 575

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 6 JUILLET 2023

SECONDE RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice s'élevant à 267.370,27€ de la manière suivante :

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 267.370,27€

Affectation

- Dotation à la réserve légale : 27.000€
- Dotation au poste autres réserves : 240.370,27€

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique rappelle qu'il n'a jamais été distribué de dividendes, s'agissant du premier exercice social.

Pour extrait certifié conforme
Le gérant

